

## ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE HELLIMER

### Travaux connexes à l'aménagement foncier Avis d'appel public à la concurrence

**1) Identification de l'Etablissement qui passe le marché :**  
ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE HELLIMER  
1 Rue Saint-Martin, 57660 HELLIMER

**2) Procédure de passation :**  
Marché de travaux passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**3) Objet du marché :**  
Travaux connexes à l'aménagement foncier de Hellimer

**4) Allotissement :**  
**Travaux**  
Lot unique  
**Désignation des prestations**  
Décaissement de chemins existants larg. 3 m : 450 ml  
Création de chemins empierrés : 5020 ml  
Création de chemins en enrobé : 60 ml  
Aménagements de sorties sur RD en enrobé : 270 ml  
Rechargement de chemins existants ép. 30 cm : 320 ml  
Création de fosse : 2500 ml  
Création de passages busés Dn 400 : 93 ml  
Fourniture et pose d'un ouvrage cadre : 5 ml  
Dépose et repose de clôture et portail  
**Délai**  
150 jrs

**5) Date de démarrage des travaux :**  
Hiver 2024 - Printemps 2025

**6) Retrait des dossiers de consultation des entreprises :**  
<https://marchespublics-matec57.fr/>

**7) Date de remise des offres :**  
Lundi 9 décembre 2024 à 12h00

**8) Les renseignements administratifs et techniques**  
LAMBERT JG et Associés, Pôle bureau d'études - Gilles MULLER : 03 88 00 21 21

435769900

## VILLE DE FAMECK

### Avis d'appel public à la concurrence

**1. Identification de l'organisme acheteur**  
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Fameck-Mairie de Fameck  
29 avenue Jeanne d'Arc - 57290 FAMECK  
Tél. : 03.82.88.22.22 Fax : 03.82.58.08.00

**2. Objet des marchés**  
Marché N°202418 Equipement de protection individuelle - vêtements et accessoires  
Lot 1 : 202418.1 Vêtement de travail, chaussures, bottes de sécurité  
Lot 2 : 202418.2 Equipements de protection individuelle, protections spécifiques et gants  
Accord cadre à bons de commande selon article L.2125-1, article R. 2162-13 et article R. 2162-14 du code de la commande publique

**3. Conditions de délai**  
Date limite de réception des offres :  
Le lundi 09 décembre 2024 à 12H00  
Délai de validé des offres : 90 jours

**4. Date d'envoi à la publication**  
Le 08 novembre 2024

**5. Retrait des dossiers et renseignements**  
Dossiers disponibles sur  
<https://www.marches-demat.com:443/20784>  
Renseignements techniques disponibles aux Ateliers Municipaux :  
Tél : 03.82.88.22.15 - mail : fjadri@ville-fameck.fr

435488400

## Publicités juridiques

### T.J de Thionville - Registre des Associations Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 07/11/2024 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de THIONVILLE  
N°AMALIA : A2024THI000097  
l'association : **FLEAU D'ART**  
ayant son siège 11 Rue de la Peupleraie 57100 THIONVILLE  
Les statuts ont été adoptés le 08/08/2024.  
**L'association a pour objet** la promotion de la culture alternative locale  
**La direction se compose de :**  
Président : REMY Yann  
Trésorier : REMY Léo  
Secrétaire : REMY Sarah

Thionville, le 08/11/2024  
FOTI Catherine

433214300

### T.J de Metz - Registre des Associations Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 05/11/2024 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de METZ  
N°AMALIA : A2024MET000198  
l'association : **MTZ**  
ayant son siège 29 Rue Principale 57420 SECOURT  
Les statuts ont été adoptés le 29/10/2024.  
**L'association a pour objet :**  
L'association MTZ a pour but de promouvoir deux équipes d'e-sport spécialisées en réalité virtuelle EVA. Elle pourra également être amenée à soutenir d'autres équipes ou activités en lien avec l'e-sport et la réalité virtuelle, en fonction des besoins et des opportunités.  
**La direction se compose de :**  
Président : QUENCEZ Mathieu  
Vice-Président : DIMEY Johnny  
Secrétaire : WADEL Florian  
Secrétaire adjoint : ROBICHON Enzo  
Trésorier : SARNO Anaïs

Metz, le 12/11/2024  
RODRIGUEZ Joséfa

434114800

## RAPPEL - ADJUDICATION FORCEE LE MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 A 14h30

En l'étude notariale, 2 rue du Général de Castelneau, du local commercial dont la désignation suit :  
**COMMUNE DE YUTZ**  
Un local commercial situé 29 Esplanade de la Brasserie cadastrée section 17 n°1082/79 pour 20 a 15 ca, Lot Volume C

**MISE A PRIX : 70.000,00 euros**

Le montant minimal de chaque enchère ne pourra être inférieur à CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).  
Ne pourront participer aux enchères que les personnes qui auront, préalablement à l'adjudication, procédé à un virement, à la comptabilité de Maître Catherine MERLIN, notaire commis, de la somme de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR).  
La visite des lieux est prévue pour le : **MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 A 13h30** Pour tout renseignements et consultation du cahier des charges : SCP C.MERLIN 2 rue du Général de Castelneau 57100 THIONVILLE - Tél. 03.82.54.71.11

435460900

## Avis publics



### Avis d'enquête publique

#### Enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une portion de la Rue de Budrefeld et de ses accotements à Fameck

Par délibération du Conseil communautaire en date du 2 octobre 2024 et arrêté A\_JU\_2024\_137 du 14 novembre 2024, une enquête publique est ordonnée afin de recueillir les observations des personnes intéressées sur le projet de déclassement du domaine public des parcelles sises 185 section 22 (en partie) et 188 section 22 (en totalité) - Rue de Budrefeld à Fameck, constituant une voirie d'accès et une noue paysagère.

A cet effet, Monsieur Ernest CUPPARI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
L'enquête publique se déroulera en présentiel en Mairie de Fameck du **mardi 3 décembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024**, et en parallèle sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en dématérialisé. Le dossier sera consultable dans la rubrique « actualité » <https://www.agglo-valdefensch.fr/>.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Fameck le **vendredi 6 décembre 2024 de 9h30 à 12h00** et le **mercredi 18 décembre 2024 de 14h30 à 17h00**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les remarques du public concernant ce déclassement pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie de Fameck et à l'Hôtel de Communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Elles pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Val de Fensch - Monsieur Ernest CUPPARI - commissaire enquêteur - Hôtel de Communauté 10, rue de Wendel - BP 20176 57705 HAYANGE CEDEX  
Ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique@agglo-valdefensch.fr](mailto:enquete.publique@agglo-valdefensch.fr)

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à l'Hôtel de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et ce durant un an à l'issue de l'enquête.

435784300

## PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

### Direction de la coordination et de l'appui territorial Avis d'enquête publique relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Granulats Vicat pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'Hagondange

Il est rappelé que par arrêté préfectoral n° 2024-DCAT-BEPE-218 du 18 octobre 2024, le préfet de la Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus**, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de la société Granulats Vicat pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'Hagondange.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : Amnéville-les-Thermes, Ay-sur-Moselle, Bousse, Ennery, Hagondange, Hauconcourt, Gandrange, Guénange, Marange-Silvange, Mondelange, Richemont, Rumange-les-Thionville, Talange et Trémery.

La commune d'Hagondange est désignée comme siège de l'enquête. Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Mme Mélanie Goettmann, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. René Muller, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.  
Pendant la durée de l'enquête, le dossier relatif à ce projet, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAE) et la réponse de l'exploitant à cet avis, sera consultable :  
- via le site internet de la préfecture : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ;  
- sur support papier en mairie d'Hagondange, aux horaires habituels d'ouverture au public ;  
- depuis un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture - 57034 Metz cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie d'Hagondange, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par courrier postal adressé à l'attention de Mme Mélanie Goettmann, désignée en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie d'Hagondange - place Jean Burger - 57300 Hagondange ;
- par courriel à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr).

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Hagondange :

- **lundi 25 novembre de 9h à 11h**
- **lundi 2 décembre de 9h à 11h**
- **mercredi 11 décembre de 17h à 19h**
- **mercredi 18 décembre de 15h à 17h.**

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par : M. Alain Boissonlon - société Granulats Vicat - 4 rue Aristide Bergès - 38080 l'Isle d'Abau - téléphone : 04 74 27 59 00 - [alain.boissonlon@vicat.fr](mailto:alain.boissonlon@vicat.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Hagondange, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

433171700



### Avis d'enquête publique

#### Zonage pluvial et schéma directeur de gestion des eaux pluviales : le plan pluie

Par arrêté EE\_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du **04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00** à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Marly, Méclevaux, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pousmoy-la-Chênaie, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :**

- \* En version numérique :  
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>
- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- \* En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après. Le public pourra également consigner ses observations, :  
- sur le registre numérique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : [enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr)
- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

- Maison de la Métropole : 04 décembre 2024 de 9h à 11h**
- Mairie de Vantoux : 10 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Mairie de Peltre : 10 décembre 2024 de 14h à 16h**
- Mairie de Cuvry : 17 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Mairie de Lorry-lès-Metz 17 décembre 2024 de 14h à 16h**
- Mairie de Châtel-Saint-Germain : 19 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Maison de la Métropole : 07 janvier 2025 de 16h à 18h**

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.

417958300

**Publiez vos annonces légales**

0 809 100 167  
[legaleserv@ebraservices.fr](mailto:legaleserv@ebraservices.fr)

Réactivité - Sécurité - Proximité

